



Communiqué de presse

Saint Denis, le 28 février 2020

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} mars 2020

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie. Le mécanisme de réglementation des prix des carburants qui en résulte permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix hydrocarbures.

Un contexte international qui entraîne une baisse des prix des carburants et une baisse du gaz

Sur les 15 premiers jours ouvrés du mois de février, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la baisse pour le supercarburant (- 10,45 %) par rapport au mois précédent ainsi que pour le gazole (-14,74%).

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE enregistre une baisse à 545 \$/TM (-7,63 %). La cotation du Propane diminue également (-10,62 %).

Par ailleurs, une hausse du fret (pour les carburants) de 4,75 % a été observée sur la même période.

De plus, à la suite d'une baisse de l'euro par rapport au dollar, la moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,0908 \$ pour 1 € pour le gaz comme pour les carburants. Ce paramètre modère la baisse du prix du gaz et augmente le prix final des carburants de 1ct environ.

Les marges de gros, les marges de détail, ainsi que les frais de passage qui sont fixées par arrêté préfectoral **restent pour leurs parts inchangées.**

Il en découle ainsi :

- Pour le sans plomb

Le prix public est en **baisse à 1,41 €/litre (- 5cts)**. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse de la cotation.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

- Pour le gazole

Le prix de vente est en **baisse à 1,09 €/litre** (- 6cts). Comme pour le SSP, le fret est en hausse et la parité se déprécie.

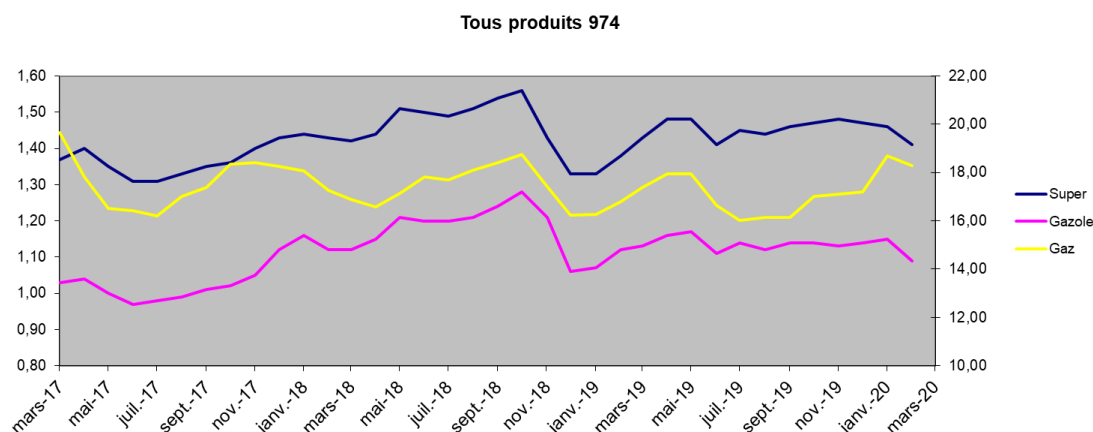
- Pour le gaz

Le prix final de la bouteille est en **baisse à 18,29 €**. Cette évolution s'explique par la baisse des cotations mensuelles (-7,91 % en cumulé). Elle est contredite par l'affaiblissement de la parité Euro/Dollar qui vient limiter la baisse du prix final. Le contrat de fret est inchangé. On retient toujours le prix le plus bas communiqué par les opérateurs.

En conséquence, les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} mars 2020 :

Libellé du produit	1-févr.-20	1-mars-20	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,46	1,41	-3,42%
Gazole (€/litre)	1,15	1,09	-5,22%
GNR (€/litre)	0,76	0,71	-6,58%
Pétrole lampant (€/litre)	0,76	0,7	-7,89%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,75	0,72	-4,00%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,76	0,71	-6,58%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	18,68	18,29	-2,09%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974